pas dit que cet écart s'appliquait à une autre région ni au Canada tout entier.

M. Johnston: Le député de Parkdale a beau jeu de rectifier maintenant ses paroles. Si l'on appliquait au reste du pays les chiffres intéressant Toronto, toutes proportions gardées, on verrait que l'évaluation faite par le député au sujet de Toronto est fortement erronée. L'article que je citais ajoute:

Il a ajouté que si on ne trouvait pas un nombre suffisant de maisons neuves, ce serait la tranche inférieure de la population qui serait atteinte, celle qui doit vivre dans des logis délabrés qui ne satisfont pas aux normes actuelles.

Il ne connaît rien à la situation, celui qui prend la parole pour nous dire que le besoin de logements ne se fait pas vraiment sentir chez nous, alors que le ministre lui-même, très honnêtement, a reconnu que ce besoin était pressant. Je pense que le député de Parkdale aurait bien mieux fait de plaider ouvertement en faveur du soutien des sociétés d'assurance et de prêts au Canada, plutôt que de parler d'aide au programme de construction de logements. Sa thèse reposait sur l'assertion que nous ne pouvons nous attendre à ce que ces sociétés prêtent de l'argent à 2 p. 100 pour l'aménagement de logements, mais qu'il faudrait leur permettre de le prêter à 5.25 p. 100,-non pas d'ailleurs pour la construction de logements, mais pour maintenir dans une saine situation financière les établissements de prêts et d'hypothèques. J'affirme au représentant que le programme de logement a été institué non pas pour bâtir des maisons, mais pour aider les sociétés d'hypothèques et de prêts à demeurer solvables.

Nous avons tout d'abord distribué des fonds, par l'intermédiaire des sociétés de prêt, à 4 p. 100. Dès que la conjoncture permit à ces organismes de prêter de l'argent ailleurs, à un intérêt plus élevé, ils ne prêtèrent plus d'argent pour la construction de maisons. Ils dirent au Gouvernement: "A moins que vous ne releviez le taux de notre intérêt, nous ne pourrons plus prêter de l'argent destiné à la construction de maisons. Nous prêterons nos deniers, où les bénéfices seront plus grands". Du point de vue des affaires, je n'y vois pas d'inconvénients. Je dis simplement que ce n'est pas une façon de construire des habitations. L'expérience prouve que lorsque les sociétés de prêt adoptent une pareille attitude, on n'en construit plus. Je tiens surtout, monsieur l'Orateur, à veiller à ce que nous construisions des demeures pour les gens qu'à mentionnés le ministre, c'est-à-dire les deux tiers des familles canadiennes qui ne peuvent se permettre ni d'acquérir, ni de louer des maisons.

Les députés appartenant au parti cécéfiste ont proposé, aujourd'hui, un amendement qu'on a déclaré irrégulier. En ce qui concerne la proposition elle-même, j'estime qu'elle n'était pas tellement hors de propos. A mon avis, certaines de ses dispositions pourraient être mises au point de façon à s'adapter plus exactement à l'usage commercial rationnel, mais il me semble qu'en général la proposition était assez raisonnable. Je voudrais, à ce propos, relever l'affirmation qu'a faite tantôt le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Il a déclaré, en effet, que, pendant la crise, le parti cécéfiste était le seul à préconiser le crédit accordé par l'État. Cette affirmation était tellement inexacte qu'il semble ne pas s'être rendu compte de ce qu'il disait. S'il veut bien se reporter au compte rendu, il constatera la véracité de mon affirmation. Le parti créditiste a toujours préconisé le crédit accordé par l'État. Je pourrais formuler d'autres observations à cet égard, mais je voulais simplement appeler son attention sur ce point.

Je mentionnerai toutefois, aujourd'hui, monsieur l'Orateur, une question qui se rapporte à ce qu'a dit le ministre dans son discours du 21 avril. Je ne me propose pas de répéter maintenant ce que j'ai dit, l'autre jour, au sujet de la loi nationale sur l'habitation. Je viens de le dire, j'ai parlé assez longuement à ce moment-là. Le ministre avait mentionné la nécessité de logements; mais, dans son discours de cet après-midi, il n'a nullement indiqué comment on entend modifier le programme actuel en matière d'habitation de façon à répondre aux besoins de ceux qui, en vertu du régime actuel, sont incapables de se construire des maisons. J'ai présenté une proposition, l'autre jour. J'ignore si le Gouvernement en tiendra compte. Je l'aurais présentée sous forme d'amendement, eussé-je été sûr que l'Orateur n'eût pas trouvé une décision quelconque lui permettant de le déclarer irrégulier. Voilà pourquoi je n'ai pas proposé d'amendement.

Je suis convaincu que le programme que j'ai proposé nous permettrait de construire des maisons. Le ministre a parlé de cette proposition et, étant donné qu'il a mentionné la province d'Alberta, je m'arrêterai à ce qu'il a dit. J'avais dit que la province avait établi une caisse renouvelable permettant d'installer les services municipaux dans le cas des entreprises rentables. Je savais fort bien qu'il n'était pas question d'accorder de l'aide en vertu de l'article 35 de la loi nationale sur l'habitation. Je faisais remarquer au ministre que, si nous songions à établir une caisse renouvelable, les provinces pourraient alors collaborer en vertu de ce programme et faire en sorte que leur régime actuel visant les entreprises rentables tombe sous le coup de